

Dans une certaine mesure et sur certaines questions je ne suis pas d'accord avec le ministre. Je l'admire. Il avait au moins le courage de ses convictions. Il défendait son cas qu'il soit bon ou mauvais. Son argument, qui visait à défendre le gouvernement, était que tous devaient partager les responsabilités. Comme l'a dit l'autre jour le ministre des Finances (M. Turner) en réponse à une question que je lui posais sur ce sujet, il a participé à la prise de décision qui était une décision collective du cabinet. Que s'est-il passé alors? L'ancien ministre a joué le rôle de bouc émissaire et s'est vu congédié. Il avait eu le courage, à tort ou à raison, de défendre ses principes. J'admets qu'il avait les meilleures raisons et qu'il s'est bien défendu. Je suis partiellement d'accord avec lui mais non totalement. Mais ses amis d'en face en partageaient avec lui la responsabilité. Lorsque le désastre se produisit, qu'advint-il de lui? On le laisse tomber, on en fait le bouc émissaire et on le chasse.

• (1620)

Je vous dis, monsieur l'Orateur, que différents membres du gouvernement se sont mis d'accord avant de choisir cette date magique du 1^{er} septembre. Ils étaient au courant de la situation, ils savaient à quoi s'en tenir au sujet de la caisse. Un gouvernement parlementaire sérieux qui croit fermement que sa stabilité dépend de sa responsabilité financière envers les Canadiens et les députés de la Chambre, auraient employé le procédé honorable, la seule méthode possible dans un tel cas. Un tel gouvernement aurait dit: «La situation est la suivante. Nous nous sommes trompés dans nos calculs et nous demandons maintenant à la Chambre de nous aider à redresser les choses.» Et monsieur l'Orateur, la Chambre siégeait à ce moment-là, car on nous avait convoqué dans un but spécial. C'est à ce moment-là que le gouvernement, comme devrait le faire tout gouvernement sérieux, aurait, fait son mea-culpa, dit la vérité: «Vu les circonstances, nous demandons d'apporter une modification à la loi, ou encore nous présenterons des prévisions budgétaires supplémentaires pour couvrir cette dépense.»

Les élections en auraient probablement été retardées mais je suppose que les membres du gouvernement qui étaient au courant de la situation—et il est certain qu'ils l'étaient tous—se sont dit: «Si nous révélons ces faits, si nous disons la vérité—bien entendu, il se trouve en difficulté politiquement parce que, monsieur l'Orateur, je place cette question au niveau politique—«à la lumière de ce que nous avons dit auparavant et de la réalité, ce serait pour nous un désastre sur le plan politique.» Donc, ils ont cru bon de dissimuler les faits, de taire la vérité, d'annoncer des élections et de permettre aux députés de s'en aller. Ils ont cru bon de permettre aux électeurs de voter sans être au courant des réalités de la situation. Tout gouvernement qui se conduit de la sorte a un culot phénoménal pour se présenter à la Chambre, comme le ministre l'a fait aujourd'hui, et venir demander carte blanche. C'est précisément ce que demande le gouvernement.

Si n'importe lequel jury logique, intelligent et juste était appelé à se prononcer là-dessus il ne pourrait que conclure que le gouvernement était coupable d'une stupidité sans nom ou d'une supercherie ou des deux. Je suppose que c'est là l'une des raisons qui a décidé le premier

Assurance-chômage

ministre (M. Trudeau) à déclencher des élections. Car s'il avait jugé bon de réunir le Parlement l'automne dernier, d'affronter la Chambre de la dernière législature, ces faits auraient alors été connus et il lui aurait fallu s'expliquer. Il a dit plutôt: «Nous allons tenir des élections et elles seront terminées avant que ces faits soient découverts». C'est pratiquement ce qui s'est produit. Les élections avaient eu lieu avant que le gouvernement fût obligé de dévoiler la vérité, ou une partie de la vérité. Je ne pas crois qu'à l'heure actuelle nous sachions tout encore.

Il s'agirait de savoir ce qu'il en est au point de vue légal. Je conclurai donc cette partie de mes remarques en disant que ce gouvernement retors et cynique voulait que les élections se passent dans les meilleures conditions possibles pour lui. Si le gouvernement avait procédé dans la légalité, cette débâcle financière aurait été mise à jour; il lui aurait fallu s'accuser devant la presse et le public de s'être trompé grossièrement et d'avoir fait preuve de l'incompétence la plus scandaleuse. Ainsi, le gouvernement et les mandarins qui l'entourent, se sont montrés de plus en plus autoritaires et ont découvert d'habiles moyens de faire fi de toutes les directives financières.

Il n'y a pas si longtemps je discutais de cette question avec quelqu'un qui devrait bien s'y connaître. Nous parlions de ce qui s'était passé il y a quelques années lorsque le gouvernement précédent avait dépassé, ou était sur le point de le faire, de quelque dix millions de dollars la limite statutaire prévue par le Parlement pour un programme. Ce fonctionnaire avait dit à la personne en cause, en fait, à la personne responsable: «Ne pensez-vous pas que vous allez vous faire attraper? Ne pensez-vous pas que tôt ou tard cela va vous retomber sur la tête?» Cette personne pointant son pouce en direction du Parlement lui a répondu: «Qui va nous attraper?—ces gens là-bas sur la colline?» Telle est la position, telle est l'attitude que le gouvernement et ses hauts fonctionnaires adoptent de plus en plus—ne tenir aucun compte des principes directeurs, du Parlement et de la responsabilité financière—car ils croient pouvoir agir à leur guise. On ne nous prendra jamais en faute.

Je suis peut-être de la vieille école, monsieur l'Orateur, mais je crois que, en matière de finance et de fisc, les contribuables canadiens ont droit à l'application scrupuleuse des principes directeurs adoptés par le Parlement...

Des voix: Bravo!

M. Baldwin:... et quiconque, qu'il s'agisse du gouvernement ou non, enfreint ces principes directeurs de propos délibéré doit être jugé par l'opinion publique.

Que dire des mandats du gouverneur général et de leur légalité? Hier, dans une déclaration complète, l'auditeur général a fait l'historique de cette affaire. Il a parlé plus particulièrement de la situation depuis 1958, car...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence se trouve aux prises avec une difficulté et de nombreux députés se rendent compte quelle en est la cause. Il s'agit du renvoi de certaines prévisions budgétaires à un comité de la Chambre. Une règle de longue date—je vous ferai lecture du commentaire 324 de Beauchesne—stipule: